



FICHE D'INSCRIPTION

ACCUEIL DE LOISIRS " LES TILLEULS "

(À déposer directement à l'ALSH)

INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES DE JANVIER 2019

NOM : PRÉNOM : ÂGE :

NOM : PRÉNOM : ÂGE :

NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Commune de Gramat Commune extérieure

TRANCHE ÂGE : 3 à moins de 6 ans 6-11 ans

QUOTIENT FAMILIAL : Inférieur à 442€ (joindre justificatif) supérieur à 442€

E MAIL :@.....

AIDES POSSIBLES en Accueil de Loisirs: (QF de la CAF 46 inférieur à 551 € Justificatif à joindre)

Aides aux Loisirs et aux temps libres Chèques ANCV Attestation MSA

JAR JSR ½ JMAR ½ JMSR ½ JAPAR ½ JAPSR JPN ½ JMPN ½ JAPN

Du Lundi 24/12
au lundi 31/12

Fermeture de l'ALSH

	JAR	JSR	½ JMAR	½ JMSR	½ JAPAR	½ JAPSR	JPN	½ JMPN	½ JAPN
Mercredi 02/01									
Jeudi 03/01									
Vendredi 04/01									
Total à payer									

JAR : journée avec repas JSR : journée sans repas ½ JMAR : matinée avec repas ½ JAPAR : après-midi avec repas
 ½ JMSR : matinée sans repas ½ JAPSR : après-midi sans repas JPN : journée avec pique-nique et gouter
 ½ JMPN : matin pique-nique ½ JAPPN : après-midi pique-nique

Fonctionnement de l'ALSH 2018 - 2019 : renseignements, inscriptions et règlement :



✓ Refaire le dossier de renseignements pour l'année 2018 – 2019

- ✓ L'attestation d'assurance extrascolaire 2018/2019 et la photocopie du carnet de vaccinations
- ✓ Les inscriptions se feront avec **la fiche d'inscription** (prévisions de l'encadrement) **une fois le dossier complet**
- ✓ **Règlement à l'Alsh uniquement à la fin du mois ou le dernier jour de présence** avec remboursement (avoir) en cas de maladie (certificat médical) ou si la famille **prévient 48 h à l'avance**. **Arrêt des inscriptions le mercredi soir pour la semaine suivante**. Ensuite prise des inscriptions sur une liste d'attente.

Heures d'ouverture du bureau administratif durant la semaine (hors vacances scolaires).

- ☞ Lundi de 14h00 à 17h30
- ☞ Mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h30
- ☞ Jeudi de 8h30 à 12h00